

Le 21 décembre 2011 : communiqué des capistes suite à la CAP du 13/12/2011

Profil, vous avez dit « profil » ?

Grâce aux 22,5% d'ICNA nous ayant fait confiance à l'occasion des élections professionnelles, l'UNSA-ICNA a obtenu deux sièges à la CAP/ICNA. Le 13 décembre 2011 s'est déroulée la première CAP de corps à laquelle l'UNSA-ICNA a pu siéger. Les capistes ont pu découvrir son fonctionnement et s'étonnent en particulier du traitement des candidatures sur les postes d'assistants de subdivision.

Pour nous, représentants UNSA-ICNA en CAP, les postes d'assistants de subdivision devraient permettre à tous les ICNA d'accéder à la première marche de l'encadrement dans la transparence, l'équité et l'objectivité. C'est au nom de ce principe que nous défendons l'ancienneté DGAC comme critère déterminant sur ces postes.

En revanche l'administration traite les postes d'assistants de subdivision comme des postes à profil !

Nous avons donc été surpris que des candidats soient évincés par l'administration au prétexte d'un soi-disant « manque de motivation ». Nous déplorons que les futurs candidats, pour avoir une chance d'être retenus sur ces postes, doivent assortir leur candidature d'une lettre de motivation et d'un entretien formel avec l'encadrement et ne puissent plus s'appuyer uniquement sur leur ancienneté et leur expérience opérationnelle.

Pour notre part, nous continuerons à utiliser le principe de l'ancienneté DGAC sur les postes d'assistants de subdivision et défendrons les candidats correspondants en CAP. Toutefois, puisque nous ne sommes pas majoritaires à la CAP, nous conseillons aux ICNA intéressés par un poste hors salle de « jouer le jeu » et de rédiger une lettre de motivation et prendre contact avec l'encadrement.

L'avis du Bureau National

En voulant imposer un « profil » aux ICNA pour accéder à l'encadrement, l'administration confirme qu'elle n'est plus dans une optique de reconnaissance et de valorisation d'un corps d'ingénieur pluridisciplinaire, mais bien dans une démarche d'ATCOisation des ICNA.

Pour l'**UNSA-ICNA**, un ICNA est d'emblée légitime sur un poste d'Assistant de Sub, et il est tout aussi absurde de parler de profil sur ces postes que sur des postes de contrôle ! Pourquoi diable faudrait-il certaines qualités particulières à un ICNA pour devenir Assistant de Subdivision alors qu'un IEEAC accède à ce type de postes dès sa sortie de l'ENAC ?

Comme nos capistes l'expliquent, on parle ici de la première marche de l'encadrement, celle sur laquelle se construit un futur profil. En favorisant ceux qui sont déjà « dans la place » au détriment des plus anciens, l'administration nous fait glisser dans un autre système : celui d'un hors salle de carrière, laquelle devra commencer de plus en plus tôt. La scission du corps des ICNA, et la sclérose de nos bureaux, sont au bout du chemin...

L'ouverture systématique des postes à recouvrement et le « chantage à la CPE » (il faut prendre en compte le profil sinon la CPE ne retiendra pas l'agent) ne sont plus acceptables ! Il est temps pour l'administration de reconnaître et de respecter le corps des ICNA pour ce qu'il est, un dialogue social apaisé en passera par là...

Vos capistes – cap@icna.fr

Catherine TORO
LFPO (titulaire ICNA/D)

Stéphane ROUSSEAU
TFFF (suppléant ICNA/D)

Sophie DUMONT
LFBP (titulaire ICNA/P)

Sabine HONORAT
LFPB (suppléante ICNA/P)